



Fonds canadien de la
radio communautaire

Community Radio
Fund of Canada

INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL

2020-2021

**LIGNES DIRECTRICES
PHASE 2**

À PROPOS DE L'INITIATIVE JOURNALISME LOCAL

L'Initiative de journalisme local (IJL) soutient la création d'un **journalisme civique** original qui répond aux besoins diversifiés des **communautés mal desservies** du Canada. Des fonds sont mis à la disposition des organisations médiatiques canadiennes admissibles pour qu'elles embauchent des journalistes afin qu'ils produisent un contenu journalistique civique destiné aux communautés mal desservies.

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) est l'une des organisations non gouvernementales qui vont administrer l'initiative. Ce projet a été rendu possible grâce au gouvernement du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/initiative-journalisme-local.html>

À PROPOS DU FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) est un organisme indépendant sans but lucratif créé en 2007. Par ses programmes de financement, le FCRC appuie le secteur de la radio de campus et communautaire, l'un des trois piliers du système canadien de radiodiffusion, en l'aidant à respecter les valeurs, les besoins et les intérêts des diverses communautés qu'il dessert.

Grâce au soutien offert, le FCRC contribue au dynamisme du secteur en favorisant le développement des ressources et le renforcement des capacités. Il assure ainsi la récurrence, la stabilité et la diversification de son financement en concertation avec les associations du secteur et en comptant sur des alliances stratégiques et des partenariats novateurs.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS POUR L'INITIATIVE DE JOURNALISME LOCALE

Le FCRC subventionnera des stations de radio de campus et communautaires admissibles pour qu'elles embauchent des journalistes afin qu'ils produisent un contenu journalistique local destiné aux communautés mal desservies.

C'est une occasion pour les stations qui, autrement, n'auraient pas les moyens d'embaucher un journaliste, de créer un contenu d'information pertinent pour les communautés qu'elles desservent. Le fait d'avoir un journaliste rémunéré au sein du personnel dans le seul but de produire du journalisme local aidera votre station à avoir un lien encore plus profond avec votre communauté. Le journaliste créera du contenu d'information couvrant les institutions municipales de la communauté (mairie, conseil scolaire, etc.) ou d'autres sujets d'importance publique.

Les histoires qui comptent pour votre communauté comptent aussi pour les autres Canadiens. Nous nous engageons non seulement à soutenir le journalisme créé par cette initiative, mais aussi à le partager avec le reste du pays. Les reportages produits par les journalistes seront mis gratuitement à la disposition des médias canadiens et du public par l'entremise de notre **plateforme de distribution nationale** à Canada-Info.ca.

Nos **coordonnateurs nationaux de l'information** travailleront avec votre station pour vous aider à embaucher, à former et à superviser les journalistes embauchés dans le cadre de cette initiative afin d'assurer le succès du programme.

ÉCHÉANCIER

27 mai

Lancement de la deuxième phase

25 mai au 12 juin

Commentaires et rétroaction du FCRC sur les idées de projet et les versions préliminaires des demandes de financement dès le 25 mai. Dès le 8 juin les rétroactions pour les membres du FCRC seront traités en priorité.

23 juin

Date limite pour les demandes

24 au 30 juin

Évaluation et sélection des demandes

Début juillet

Prise de contact avec les bénéficiaires et préparation des ententes de contribution

1er septembre 2020 au 28 février 2021

Période de financement

Note : Cet échéancier est fourni à titre indicatif.
Le FCRC se réserve le droit de le modifier, sans préavis.

ADMISSIBILITÉ

Qui est admissible?

Les demandeurs admissibles sont les stations canadiennes **sans but lucratif** qui détiennent une **licence valide de radio communautaire** ou de **station de campus du CRTC** (tel qu'indiqué dans l'avis public du CRTC 2010-499) ou une **licence de radio autochtone de type B du CRTC** (tel qu'indiqué dans l'avis public du CRTC 1990-89).

Vous n'avez pas à être membre du FCRC pour soumettre une demande de financement au FCRC.

Tout bénéficiaire ne respectant pas les termes d'une entente de contribution antérieure le liant avec le FCRC demeure inadmissible à un nouveau financement jusqu'à ce qu'il se soit conformé à ses obligations.

Les fonds disponibles pour cette initiative étant limités, nous encourageons vivement les stations à former des partenariats pour partager les journalistes dans une région du pays. Une station présenterait une demande au nom de la ou des stations et serait le contact principal avec le FCRC et assumerait la responsabilité juridique et financière du projet.

Quelles activités sont admissibles?

Ce programme a l'unique objectif de soutenir les stations dans l'embauche d'un journaliste qualifié couvrant les nouvelles locales, entraînant une augmentation de la capacité journalistique dans les **communautés mal desservies** et un accès accru aux nouvelles locales dans les **communautés mal desservies**.

Qu'est-ce qu'une communauté mal desservie et comment en identifier une?

Les communautés sont considérées comme mal desservies dans les cas suivants :

Déserts d'information : Des communautés où les citoyens n'ont pas accès à une information journalistique sur les enjeux et les institutions communautaires parce qu'il n'y a pas de quotidiens, de journaux communautaires ou d'autre média (par exemple, une radio ou une télévision communautaire). De plus, si d'autres radiodiffuseurs publics ou privés sont présents, ils ne produisent pas d'émissions de nouvelles locales.

Pauvreté de l'information : Des communautés où le quotidien ou le radiodiffuseur public ou privé offre un accès limité à un contenu journalistique portant sur les enjeux et les institutions communautaires. De plus, les sources de nouvelles locales — qu'il s'agisse d'un quotidien, d'une radio communautaire ou d'un autre média — présentent des lacunes importantes dans la couverture en raison d'un manque de ressources.

Votre demande doit inclure un cas bien énoncé, justifiant le besoin d'un journaliste IJL, fournissant des informations sur la communauté ainsi que sur les médias qui la desservent, la raison du besoin et les enjeux que le journaliste pourrait couvrir.

Quel montant est disponible?

30 000 \$ par projet.

Quelles dépenses sont admissibles?

Frais de salaire pour un/des journaliste(s) ou pour payer des pigistes
(y compris tous les coûts liés à l'emploi (MERCs))

Équipement
(jusqu'à 5% du budget total)

Quelle est la période de financement admissible?

Entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Avant de déposer officiellement votre demande, il est conseillé de communiquer avec le FCRC pour discuter de votre projet et de votre demande de financement. Le FCRC peut réviser votre demande avec vous et vous offrir des conseils tout au long de la période d'appel de demandes. Rappelez-vous que le personnel du FCRC est le plus qualifié pour vous donner une rétroaction correspondant à nos critères d'évaluation. La révision d'une demande de financement par le FCRC ne garantit toutefois pas le financement de votre projet.

Conseils pour rédiger une demande de financement

- Lisez attentivement les présentes lignes directrices.
- Commencez à préparer votre demande le plus tôt possible. N'attendez surtout pas à la date limite!
- Rassemblez et mettez à jour tous les documents obligatoires qui doivent accompagner la demande.
- Assurez-vous d'avoir une copie électronique des documents requis.
- Si vous n'en avez pas, créez un compte d'utilisateur avant de préparer votre demande : <http://www.mycrcf-monfcrc.smapply.io> Si vous avez déjà un compte via FluidReview, les mêmes identifiants de connexion s'appliqueront.
- Gardez à l'esprit les critères d'évaluation et les résultats escomptés du programme lorsque vous formulez vos réponses.
- Votre demande IJL doit inclure un cas bien énoncé, justifiant le besoin d'un journaliste IJL, fournissant des informations sur la communauté ainsi que sur les médias qui la desservent, la raison du besoin et les enjeux que le journaliste pourrait couvrir.
- Démontrez que vous avez la capacité de former, de superviser et de surveiller le(s) journaliste(s).
- Soumettez un projet cohérent et démontrez que votre projet est bien structuré et que vous avez les capacités pour le réaliser.
- Faites preuve de concision et de clarté.
- Demandez à une personne qui n'est pas familière avec la station et votre projet de passer en revue votre demande et de la commenter de façon constructive.

Date limite

Le FCRC acceptera les demandes de financement jusqu'au **23 juin 2020 à 23h59, heure du Pacifique.**

Les demandes de financement soumises en retard seront inadmissibles à du financement.

Toutes les demandes de financement complètes présentées dans les délais prescrits feront l'objet d'un examen approfondi par le FCRC. Le FCRC pourrait vous demander des clarifications sur votre demande de financement. Vous disposerez alors d'une semaine pour fournir ces informations.

Nombre de demandes

Chaque station admissible peut présenter une seule demande de financement par appel de propositions de projet y incluent les demandes en partenariat.

Documents obligatoires

Chaque demandeur doit impérativement fournir tous les documents suivants en remplissant sa demande en ligne :

Une résolution du conseil d'administration désignant les signataires autorisés de la station;

- Une copie des lettres patentes, de la charte provinciale ou fédérale de votre organisme ou tout autre document d'incorporation;
- Une copie de votre plus récente licence de radiodiffusion valide du CRTC (à ne pas confondre avec le certificat émis par Industrie Canada);
- Les états financiers du dernier exercice;
- Le budget d'exploitation de la station pour l'exercice financier en cours.

Si possible

- Une copie de votre politique sur les ressources humaines et / ou de tout autre document démontrant votre engagement à l'égalité en matière d'emploi.
- Une copie de votre politique sur le harcèlement ou tout autre document indiquant votre engagement à fournir un lieu de travail exempt de harcèlement.

Si vous n'avez pas actuellement de politique de ressources humaines ou de harcèlement, le FCRC vous fournira des modèles.

ÉVALUATION ET APPROBATION DES DEMANDES

Critères de sélection

Chaque demande de financement sera jugée au mérite selon le financement disponible. Un comité de sélection indépendant est responsable d'émettre des recommandations finales de financement. Les demandes seront évaluées à l'aide d'un barème de pointage selon les critères de sélection suivants :

- la description de la communauté mal desservie et la proposition de la station de fournir une couverture journalistique civique;
- la qualité des informations fournies pour expliquer l'univers médiatique dans lequel évolue la station;
- la capacité du demandeur à surveiller et à bien mener le projet.

Le CRFC s'emploiera également à assurer, dans la mesure du possible, une répartition équitable des fonds entre différentes régions du pays.

Il s'agit d'un processus compétitif. Le fait de soumettre une demande ne garantit pas le financement du projet proposé.

Approbation des demandes

Le FCRC informera par courriel les demandeurs de l'approbation ou du rejet de leur demande de financement. Le FCRC prévoit annoncer la liste des bénéficiaires et les projets sélectionnés en juillet 2020.

Le FCRC conclura une entente de contribution avec les demandeurs retenus. Cette entente énoncera les modalités de la contribution financière du FCRC, les responsabilités du bénéficiaire, les activités, les résultats attendus et les dépenses approuvées ainsi que les mécanismes de reddition de comptes.

Obligations du bénéficiaire

Si votre demande de financement est approuvée, vous devrez des indicateurs de rendement le tableau avec vos estimations pour la durée du projet.

Indicateurs de rendement	Cible
Nombre de nouvelles civiques (articles/reportages) produites	
Nombre d'heures de nouvelle programmation produites	
Nombre de municipalités / communautés mal desservies couvertes	

Rapports

Tous les bénéficiaires seront tenus de soumettre au moins un rapport d'étape au cours de la session, selon un format fourni par le FCRC. Cela comprendra une mise à jour des activités, un résumé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, une explication des difficultés ou des retards importants, ainsi qu'un résumé financier.

Tous les bénéficiaires doivent soumettre un rapport final au plus tard 30 jours après la date de fin indiquée dans l'accord de contribution.

Le rapport final comprend:

- un formulaire de rapport final, basé sur un format fourni par le FCRC;
- un rapport budget / effectif de la station qui vérifie la comptabilisation correcte des dépenses connexes;
- preuves de paiement
- Tout autre document demandé par le FCRC

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter: prog@crfc-fcrc.ca / 613-321-3513



Fonds canadien de la
radio communautaire

Community Radio
Fund of Canada

Canada

APPENDIX 1 : GLOSSAIRE

Journalisme civique : Le journalisme civique couvre les activités des institutions civiques du pays (par exemple, les palais de justice, les hôtels de ville, les conseils de bande, les conseils scolaires, le Parlement fédéral ou les assemblées législatives provinciales) ou les sujets d'importance publique pour la société.

Coordonnateurs nationaux de l'information

Des coordonnateurs nationaux de l'information ont été embauchés pour aider les stations à embaucher et à former des journalistes au besoin. Ils travailleront également avec les stations et les journalistes embauchés dans le cadre de cette initiative pour télécharger leur contenu sur la plateforme nationale. Ils seront également là pour aider à coordonner et à soutenir toutes les activités journalistiques entreprises dans le cadre de ce programme.

Membres du FCRC

Les stations de radio communautaire et de campus canadiennes détenant une licence de radiodiffusion en vertu de l'avis public 2010-499 ainsi que les associations qui représentent ces stations peuvent être membres du FCRC. Les frais d'inscription sont de 20 \$ par année, du 1er septembre au 31 août.

En tant que membre du FCRC, vous avez le droit de présenter des candidatures au conseil d'administration, voter lors des élections et participer à l'assemblée générale annuelle. Mais plus encore, vous démontrez votre appui et votre confiance au seul organisme soutenant financièrement le secteur de la radiophonie communautaire du pays.

<https://crtc-fcrc.ca/fcrc/membres/>

Plateforme de distribution nationale

La plateforme de distribution nationale se trouve à l'adresse <https://canada-info.ca>. Cette plateforme partage avec tous les Canadiens tout le contenu de nouvelles créé par les journalistes de IJL. Le journaliste sera responsable de télécharger son contenu sur la plateforme, y compris une courte description du contenu et toutes les autres informations nécessaires. Les coordonnateurs nationaux de l'information seront disponibles pour aider à cette tâche.